



MAIRIE
Chef-Lieu – 13 rue du Chatelet
73700 LES CHAPELLES

PROCÈS-VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2023

Le 14 avril 2023 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Les Chapelles (Savoie), dûment convoqué le 07 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. PELLECUER Paul, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 8 - Quorum atteint

Présents : PELLECUER Paul – BERGER-SABBATEL Jean-Claude – BERTHIER Béatrice – GUICHARD Nicolas – LIGEON Marie-Cécile – MILLERET Liliane – VERNON Nicolas – VEROLLET Cédric

Excusés : ANXIONNAZ Anne-Marie – ANXIONNAZ Vincent – THOMAT Stéphane

Excusée ayant donné pouvoir : SONDAZ Elodie a donné pouvoir à Paul PELLECUER ;

Excusé : BOIREAU Yann – FRAMMOLINI Julie

M. VERNON Nicolas est désigné conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Compte de gestion du receveur
- Comptes administratifs 2022
- Vote des taxes locales
- Vote des budgets primitifs 2023 : budget principal – budget de l'eau et de l'assainissement
- Procès-verbal du conseil d'école du 2^{ème} trimestre
- Restauration scolaire : convention de partenariat et règlement intérieur
- Bâtiments culturels
- Commission de délégation de service public
- Communication des demandes d'urbanisme
- Questions et communications diverses

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucune observation n'étant formulée quant à la rédaction du procès-verbal du 17 mars 2023 ; il est arrêté par tous les membres présents.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délibération n° 2023-14

Approbation des comptes de gestion du receveur dont les résultats sont conformes aux comptes administratifs.

Pour : à l'unanimité

COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibération n°2023-15

Approbation des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats pour 2023

- Budget de l'eau et de l'assainissement
 - Solde d'exécution d'investissement reporté : + 23 318.12 €
 - Excédent de fonctionnement : + 2 385.27 €
- Budget principal
 - Déficit d'investissement : - 131 379.68 €
 - Au financement de l'investissement : + 190 539.68 €
 - En excédent reporté de fonctionnement : + 632 291.26 €

Pour : à l'unanimité

VOTE DES TAXES LOCALES

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibération n°2023-16

Le Conseil municipal maintient les taux des taxes directes locales pour l'année 2023, comme suit :

- Taxe foncières propriété bâtie (TFB) : 29,22%
- Taxe foncière propriété non bâtie (TFNB) : 134,28%
- Taxe d'habitation (TH) : 17,83%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 34,36%

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Compte-tenu d'une part des finances saines de la Commune et d'autre part de l'inflation importante de ces derniers mois, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le niveau des taxes locales pour l'année 2023. Il y avait par contre une volonté affichée d'augmenter la taxe d'habitation notamment sur les résidences secondaires mais celle-ci étant indexée aux autres taxes, elle aurait mécaniquement fait évoluer l'ensemble des taxes locales.

Pour : à l'unanimité

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. GUICHARD Nicolas

Délibérations n°2023-17 et 2023-18

- Budget de l'eau et de l'assainissement :
 - En fonctionnement, vote en équilibre de 232 439.99 €
 - En investissement, vote en équilibre de 221 751.88 €, avec les travaux suivants : dévoiement réseau de Couverclaz ; dévoiement conduite Picolard-Plan Thomas ; réfection conduite Parchet ; étanchéité des réservoirs
- Budget principal :
 - En fonctionnement, vote en équilibre de 1 147 191.26 €
 - En investissement, vote en équilibre de 645 379.68 € avec les travaux suivants : frais d'études ; terrain bâtiment cantine ; chapelle de Picolard ; toiture de la chapelle de Mont Carmel ; enrobés ; ralentisseur Picolard ; éclairage public Picolard ; ordinateur école ; changement téléphonie et Internet ; broyeur ; escabeaux normés.

Pour : à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 2EME TRIMESTRE

Rapporteur : Mme MILLERET Liliane

- Effectifs : 51 enfants à ce jour dont 6 partiront en 6^{ème} à la fin de l'année scolaire, ces départs devraient être en partie compensés par des nouveaux élèves arrivant en petite section.
- Cette année une classe découverte à Saint Martin en Haut (69) est organisée du 05 au 09 juin pour les CP, CE, CM. Le budget total est de 12 333€ (439€/enfant), la mairie accorde une aide de 2 000€ (pris dans le budget annuel accordé à l'école) + une subvention exceptionnelle de 1 500€. Complétés des subventions, du Département, du Sou des Ecoles et de la coopérative USEP, le reste à charge pour les familles est en moyenne de 167€ (calculé en fonction du quotient familial)

RESTAURATION SCOLAIRE

CONVENTION DE PARTENARIAT ET RÉGLEMENT INTERIEUR

Rapporteur : Mme MILLERET Liliane

Suite à la fin d'activité de la gérante de l'auberge de Valezan, une nouvelle convention a été signée avec l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice pour la période allant du 03 avril au 07 juillet 2023.

S'agissant d'une liaison froide, une location de four a été contractée auprès d'ESBC pour un montant de 180€ par mois.

L'ensemble des parents vont recevoir un nouveau règlement intérieur avec les modifications.

BÂTIMENTS CULTUELS

Rapporteur : Mme BERTHIER Béatrice

- Plusieurs éléments de décor intérieur de la chapelle Saint Bernard à Montgirod présentent un réel intérêt patrimonial, du fait de leurs indéniables qualités artistiques. C'est pourquoi ceux-ci peuvent être inventoriés et proposés pour une protection au titre des Monuments Historiques et du Répertoire Départemental. Une demande dans ce sens va être adressée au Président du Conseil Départemental. Cette demande de classement n'entraîne aucune conséquence sur les règles d'urbanisme en vigueur.
Ce classement s'il est accepté, permettra à la Commune de bénéficier de subventions pour la restauration des éléments de ce décor. Des devis de restauration sont recherchés.

- Le Conseil municipal tient à remercier l'association du Chatelet et l'ensemble de ses bénévoles pour le don de 8 114€ attribué au titre de la restauration des peintures intérieures de la chapelle de Mont Carmel.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

Les délégations de service public doivent être soumises à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes.

La commission de délégation de service public doit intervenir à deux reprises : une première fois pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et une seconde fois pour analyser les offres et émettre un avis sur les suites de la procédure.

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, la commission de délégation de service public (DSP) est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, par le Maire (ou son représentant) et par trois membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Nombre de suffrages exprimés : 8 – Pour : 8 – Contre : 0 – Abstention : 0

Sont élus :

- Membres titulaires :
 - BERGER-SABBATEL Jean-Claude
 - VERNON Nicolas
 - VEROLLET Cédric

- Membres suppléants :
 - GUICHARD Nicolas
 - LIGEON Marie-Cécile
 - MILLERET Liliane

DÉCLARATION PRÉALABLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour la réfection de la toiture de la chapelle de Mont Carmel.

Pour : à l'unanimité

COMMUNICATION DES DEMANDES D'URBANISME

Rapporteur : Monsieur VEROLLET Cédric

Point sur les dossiers examinés en commission :

- Déclarations préalables :
 - JANIN Clément / ANDRE Pauline à Montgirod – Modifications façades, rénovation
 - DUNAND-SAUTHIER Christophe à Villarivon – Clôture
 - FRANCOISE Christine au Chef-Lieu – Clôture
- Permis de construire BUTHOD Yvan (2^{ème} dépôt) à Montgirod – Construction d'un chalet

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Les Chapelles, le 16 mai 2023.....

Le Maire,
Paul PELLECUER



Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting, written in a cursive style.